

**Arrêté n°2026-15 du 15 juin 2026 portant composition du jury des stages d'immersion
en entreprise et stages de projet de fin d'études (PFE)**

Année 2025-2026

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 et L 613-1 ;
Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) ;
Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 janvier 2024 portant nomination de Pascal VAIRAC comme directeur de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;
Vu les statuts de SUPMICROTECH ;
Vu le règlement des études « FISE » 2025-2026 de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) notamment ses articles 3.3 et son titre 7 ;
Vu les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances pour l'année universitaire 2025-2026 ;

ARRETE

Article 1 –Composition du jury des stages d'immersion et des PFE

A la fin de chaque semestre, après la publication des résultats obtenus aux stages d'immersion en entreprise et aux stages de projet de fin d'études (PFE), un jury est réuni. Le directeur de l'établissement nomme le jury qui se prononce sur la validation ou non des stages.

Les jurys des stages– stages d'immersion en entreprise et stages de PFE seront composés comme suit :

- Pascal VAIRAC – professeur des universités – directeur de SUPMICROTECH (**président de jury**)
- Christophe VARNIER – maître de conférences, directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante
- Firmin VARESCON – professeur agrégé, coordinateur aux formations
- Gawtum NAMAHA – professeur des universités -directeur des relations internationales
- Nicolas BODIN, maître de conférences, coordinateur stages.

Les membres du jury peuvent entendre des membres de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 2 - Abrogation

L'arrêté 2025-22 du 8 décembre 2025 est abrogé.

Article 3- Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités ainsi que de sa publication sur le site internet de SUPMICROTECH.

A Besançon, le 15 juin 2026

Le directeur de SUPMICROTECH

Pascal VAIRAC

